

DEPARTEMENT DE LA REUNION  
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 4 avril 2023

Nombre de conseillers  
en exercice : 39

Quorum : 20

**A l'ouverture de la séance**

Nombre de présents : 23

Nombre de représentés : 08

**Mise en discussion du rapport**

Nombre de présents : 23

Nombre de représentés : 08

Nombre de votants : 31

**OBJET**

Affaire n° 2023-051

CRÉATION DE DEUX CITY-  
STADES MULTISPORTS À LA  
RN4 ET AU COMPLEXE  
SPORTIF MUNICIPAL

PLAN DE FINANCEMENT

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le mardi quatre avril, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

**Secrétaire de séance** : Mme Annick Le Toullec 1<sup>ère</sup> adjointe.

**Étaient présents** : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1<sup>ère</sup> adjointe, M. Armand Mouniata 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme Jasmine Béton 3<sup>ème</sup> adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6<sup>ème</sup> adjoint, Mme Mémouna Patel 7<sup>ème</sup> adjointe, M. Mihidoiri Ali 8<sup>ème</sup> adjoint, M. Guy Pernic 10<sup>ème</sup> adjoint, Mme Catherine Gossard 11<sup>ème</sup> adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, Mme Danila Bègue, Mme Brigitte Laurestant, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Véronique Bassonville, Mme Honorine Lavielle, Mme Paméla Trécasse, Mme Aurélie Testan, Mme Annie Mourgaye.

**Absents représentés** : M. Bernard Robert 4<sup>ème</sup> adjoint par M. Franck Jacques Antoine, Mme Karine Mounien 5<sup>ème</sup> adjointe par Mme Mémouna Patel 7<sup>ème</sup> adjointe, Mme Claudette Clain Maillot par Mme Sophie Tsiavia, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec 1<sup>ère</sup> adjointe, M. Alain Iafar par M. Jean-Paul Babef, Mme Garicia Latra Abélard par Mme Catherine Gossard 11<sup>ème</sup> adjointe, M. Didier Amachalla par Mme Paméla Trécasse, Mme Barbara Saminadin par M. Mihidoiri Ali 8<sup>ème</sup> adjoint.

**Arrivée(s) en cours de séance** : Néant.

**Départ(s) en cours de séance** : Néant.

**Absents** : Mme Bibi-Fatima Anli 9<sup>ème</sup> adjointe, M. Patrice Payet, Mme Gilda Bréda, M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

**NOTA** : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 27 mars 2023.

- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie le 5 avril 2023.

  
LE MAIRE  
Olivier HOARAU

Affaire n° 2023-051

## **CRÉATION DE DEUX CITY-STADES MULTISPORTS À LA RN4 ET AU COMPLEXE SPORTIF MUNICIPAL**

### **PLAN DE FINANCEMENT**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code des Sports ;

**Vu** le Code de la Santé Publique ;

**Vu** le rapport présenté en séance ;

**Considérant** la volonté de la Ville d'améliorer l'offre d'équipements sportifs et de développer de nouvelles pratiques sportives sur le territoire en s'assurant du maintien de l'offre sportive existante afin d'accroître l'attractivité du territoire ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission « Politique culturelle - Sportive - Petite enfance » réunie le 22 mars 2023 ;

*Après avoir délibéré et à l'unanimité,*

### **DÉCIDE**

**Article 1 :** d'approuver la création de deux city-stades multisports au Complexe Sportif Municipal (CSM) et sur le plateau noir de la RN 4 de la Ville ;

**Article 2 :** de valider le plan de financement de chacune de ces nouvelles installations sportives ;

**Article 3 :** d'autoriser le Maire à solliciter les subventions correspondantes ;

**Article 4 :** d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE**



**Olivier HOARAU**

## CRÉATION DE DEUX CITY-STADES MULTISPORTS À LA RN4 ET AU COMPLEXE SPORTIF MUNICIPAL

### PLAN DE FINANCEMENT

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur la création de nouvelles installations sportives et le plan de financement.

Depuis 2014 la Municipalité de Le Port accorde une attention particulière à la politique sportive qui trouve notamment sa traduction dans l'élaboration d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) spécifique pour rénover et moderniser l'ensemble des sites et équipements sportifs de la Ville, y compris ceux de proximité en les intégrant dans les espaces et environnement immédiats.

Les équipements sportifs sont des infrastructures essentielles au développement d'une politique sportive ambitieuse. Vecteurs de la dynamique sportive, les équipements sont au cœur du projet sportif.

A ce titre, la création de deux city-stades multisports, au Complexe Sportif Municipal (CSM) et sur le plateau noir de la RN4, permettra à la Ville de Le Port de poursuivre la modernisation, l'amélioration du confort de la pratique sportive et la diversification de l'offre sportive sur le territoire.

Ces nouvelles installations sportives permettront la pratique de huit disciplines (football, basket-ball, handball, hockey, volley-ball, tennis, badminton et tennis-ballon). Par ailleurs, les aménagements spécifiques du city-stades du CSM - intégrant une piste de marche et des agrès spécialisés – ont vocation à favoriser la pratique du sport des personnes en situation de handicap et pour les seniors une pratique du sport en douceur sur un revêtement en gazon synthétique, dans le cadre du sport santé et bien-être.

A cet effet, les plans de financement de ces projets sont les suivants :

City-stade multisport Complexe Sportif Municipal	HT	T.T.C	Part de Financement
<b>AGENCE NATIONALE DU SPORT</b> <i>(Plan 5000 terrains de sport 2022-2023)</i>	99 500, 80 €	107 958,37 €	70 %
<b>VILLE DE LE PORT</b>	42 643, 20 €	46 267,87 €	30 %
	<b>142 144 €</b>	<b>154 226.26 €</b>	<b>100 %</b>

City-stade multisport Plateau sportif RN4	HT	T.T.C	Part de Financement
<b>AGENCE NATIONALE DU SPORT</b> <i>(Plan 5000 terrains de sport 2022-2023)</i>	76 788 €	83 314,99 €	80 %
<b>VILLE DE LE PORT</b>	19 197 €	20 828,74 €	20 %
	<b>95 985 €</b>	<b>104 143.73 €</b>	<b>100 %</b>

Au regard de ces éléments, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver la création de deux city-stades multisports sur le territoire de la Ville de Le Port ;
- de valider le plan de financement de chacune de ces nouvelles installations sportives ;
- d'autoriser le Maire à solliciter les subventions correspondantes ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.